

Du huitième jour du mois de juillet, mil huit cent onze. — —
 acte de décès d'antoinette méyle veuve de jacques boys habitante du
 lieu, et commune de grèzes décédée dans la maison au lieu d. grèzes
 le sept juillet à sept heures du matin âgée d'environ quatre vingt cinq —
 ans — —
 premier témoin barthelémie montaud agé de soixante onze ans — —
 deuxième témoin antoine jacques agé de soixante ans tous deux
 cultivateurs habitants du lieu de grèzes, qui ont dit être voisins de la
 défunte — —
 et ont lesdits témoins déclaré être illettrés de ce interpellés — —
 constate suivant la loi par moi François monson maire de la commune —
 de grèzes faisant les fonctions d'officier public de l'état civil, lesdits jour —
 mois, et au que de luy Manlyon maire

n° 19
 décès
 grèzes
 antoinette
 merle